



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

TURQUIE.

Constantinople, le 11 janvier. — Les mesures extrêmes prises à l'égard de divers individus soupçonnés de conjuration contre le gouvernement et la personne même du souverain, au lieu de comprimer la fermentation, n'ont fait que l'augmenter. Dans les rues des quartiers turcs, on a entendu les plus affreuses vociférations proférées par le peuple contre le sultan, dont l'un des favoris a été publiquement maltraité.

Les négociations avec le chargé d'affaires danois, M. Clausewitz, relativement à la libre navigation dans la mer Noire, paraissent de nouveau être interrompues.

ESPAGNE.

Madrid, le 3 mars. — On mande de Cadix, 24 février, que les Français font abattre en ce moment le bois de sapins qui environne Chiclana, tant pour s'en servir aux fortifications, auxquelles on travaille tous les jours, que pour démasquer cette ville.

— Depuis quelques jours, le roi travaille directement avec les ambassadeurs. Le chargé d'affaires de France est souvent en conférence particulière avec S. M. (*), et l'on croit généralement qu'il s'occupe avec elle à régler des intérêts de la plus haute importance.

Quelques nuages paraissent s'être élevés entre le cabinet de Saint-James et celui des Tuileries, au sujet de la prolongation de l'occupation de l'Espagne, et par suite on assure que la Corogne et Saragosse seront évacuées, et que les garnisons des autres places occupées par les Français seront diminuées de telle sorte, qu'il ne restera que 15,000 hommes dans la Péninsule. (Voir Paris.)

— Le *Diario* (journal de Madrid) vient d'être supprimé; il en sera créé deux nouveaux, dont la rédaction sera adjugée pour dix ans, en toute propriété aux personnes qui paieront une plus forte rétribution aux hospices. (*Gazette de Madrid.*)

ALLEMAGNE.

Vienne, le 2 mars. — Le prince de Metternich a pris à la chancellerie d'état divers arrangemens qui prouvent que son absence de cette capitale sera assez longue.

On est d'ailleurs généralement convaincu ici que le voyage de notre premier ministre à Paris a un but politique très important, quel que soit le prétexte qu'on allègue en public pour le motiver. On est d'accord que ce sont les affaires de la Turquie et de la Grèce dont il s'agit principalement, et que le départ du prince, qui devait avoir lieu plus tôt, a même été retardé, parce qu'on voulait d'abord connaître le résultat de la mission de M. Stratford-Canning à Pétersbourg. Plusieurs courriers sont arrivés ici successivement avec des dépêches de la capitale de la Russie, relatives à cet objet. On observe ici le plus grand secret à cet égard, et les banquiers les plus accrédités ne peuvent rien apprendre de positif; ce qu'on envisage comme un signe que le résultat des négociations de Pétersbourg, tel qu'il est connu jusqu'à présent, n'a pas répondu à l'attente de notre cour.

On se flatte ici que M. de Metternich engagera le cabinet français à faire cause commune avec le nôtre à l'égard des affaires de Turquie.

Il résulte des dernières lettres de Constantinople qu'on a reçues ici, que le divan a commencé à prendre beaucoup d'ombrage au sujet des négociations des grandes puissances sur les affaires de la Grèce. On a répandu à Constantinople des nouvelles alarmantes sur une prochaine invasion des troupes russes. Ces bruits agitent beaucoup les musulmans, et augmentent la fermentation qui règne depuis quelque tems à Constantinople. Il est très probable qu'il y aura dans peu de grands événemens dans la capitale de la Turquie.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 mars. — Dans la chambre des pairs le vicomte Clifden a présenté une pétition signée par un grand nombre de protestans notables de la ville et du comté de Kilkenny (Irlande). Le noble lord espère que cette pétition, réellement remarquable, sera mieux accueillie que ne l'ont été quelques autres.

D'après ce que j'ai appris, dit-il, au sujet de cette pétition, et d'après une observation personnelle, je puis me permettre d'espérer que la question générale elle-même, CETTE INTERMINABLE QUESTION, comme on l'a

(*) Quelques journaux annoncent que le roi d'Espagne vient d'éprouver une rechûte. Ils attribuent cette révolution à un cri de *meurs le roi* proféré sur son passage. Il paraît aussi que ce prince a été très contrarié par l'explication que lui a fait le ministre d'état sur la situation des finances espagnoles.

nommée, approche enfin de son terme. Les circonstances ne peuvent être plus favorables: toute jalousie commerciale entre les deux pays a cessé, et il n'est aucun des pairs qui m'écotent dont les vœux ne soient pour la prospérité de l'Irlande. On a même commencé déjà à changer d'opinion sur le banc des évêques. Je me flatte donc que le jour n'est pas loin où l'Irlande, au lieu d'être une meule de moulin pendue au cou de l'Angleterre, sera pour elle une mine d'or.

— Voici le discours prononcé par M. Peel en présentant le bill pour consolider et amender les lois existantes concernant les jurys.

Par ce moyen, a dit le très honorable membre, nous rassemblerions, dans un seul statut, conséquent dans toutes ses parties, les *disjecta membra* de la loi sur cette matière, lesquels sont épars dans divers actes du parlement rendus depuis le tems de Henri III jusqu'à aujourd'hui. Il existe maintenant 85 différens actes de la législation concernant l'organisation des jurys, et les réunir et les condenser en un seul où chacun pût trouver ce qui constitue la loi du pays sur cette matière importante, me paraît une chose aussi raisonnable qu'utile.

Voici pour la consolidation: quant aux amendemens, je désire qu'on n'altère point la rédaction des anciens statuts là où elle peut être conservée; mais que partout où elle est obscure ou douteuse, on la rende précise et appropriée aux intelligences éclairées du siècle actuel. Quant aux autres amendemens, le principal est relatif au mode de formation des jurys ordinaires. Aujourd'hui les listes des jurés sont faites par le petit constable qui, quelle que soit sa capacité, est accessible à la séduction, et pourrait être induit à laisser de côté des personnes parfaitement en état de remplir les fonctions de jurés pour en nommer d'autres moins capables, ou par lesquelles, à raison de leur profession, ces fonctions seraient une plus forte charge. Je proposerai donc de charger de la formation des listes les marguilliers et inspecteurs des paroisses. Je proposerai en outre d'instituer des petites sessions où les magistrats décideront de toutes les contestations qui pourraient s'élever à ce sujet, telles que des plaintes de nominations trop fréquentes, ou toute autre y relative. Je viens aux jurys spéciaux. Mon premier objet est d'augmenter, dans tous les comtés, le nombre des personnes appelées à faire partie de ces jurys, et d'y comprendre toutes celles capables de remplir les fonctions de jurés spéciaux. Je désirerais ensuite, et c'est un objet de la plus haute importance, changer le mode de formation de ces jurys; je proposerai donc de tenir un registre par ordre alphabétique de toutes les personnes capables de remplir les fonctions de jurés spéciaux, d'affecter à chaque nom un numéro, et de tirer au sort 48 de ces numéros qui fourniraient 48 jurés, lesquels seraient réduits de la manière accoutumée à 24, et finalement à 18.

La couronne ne perdra rien à cette disposition: car en plaçant les jurés au-dessus de tout soupçon de connivence ou de complaisance, elle donnera à leur verdict, quel qu'il soit, un poids capable de faire une profonde impression sur l'esprit public. Cette modification de la loi serait obligatoire dans toutes les causes entre la couronne et les citoyens, telles que celles intentées pour délits politiques, pour libelles, etc. Je proposerai toutefois une distinction entre les causes criminelles et les causes civiles. Ainsi dans les affaires relatives à des contestations commerciales, il n'y a peut-être que des personnes versées dans le commerce qui puissent les décider convenablement.

Je désirais donc si les parties y consentaient, et moyennant ce consentement écrit, que le jury spécial fût formé d'après l'ancienne méthode: je désirerais de plus que les parties de cause suivante pussent être jugées par le même jury, si elles y donnaient leur consentement par écrit; mais dans aucun cas je ne voudrais qu'on s'écartât de la marche que j'ai proposée plus haut sans le consentement des deux parties, et, jamais sous aucun prétexte, dans les procès pour délits politiques.

Si le bill que je proposerai paraît remplir l'objet auquel je le destine, de consolider et d'amender les lois existantes sur les jurys, j'espère que le parlement ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et que la masse énorme de nos statuts sera révisée dans la même vue et d'après les mêmes principes. Les diverses lois sur les libelles, sur les faux et enfin tout notre code criminel, sollicitent l'attention de la législature, parce que, quand le peuple est tenu sous des peines d'obéir aux loix, on doit lui donner toute facilité de savoir dans quel cas il les transgresserait, et parce que l'on doit employer tous les moyens pour faire disparaître les anomalies qu'elles présentent. Je pense au reste que le parlement ne pourrait entreprendre un pareil travail sans l'assistance de commissions spéciales. Les lois sur le faux seulement rempliraient un gros in-folio, et ni le lord chancelier, ni le procureur-général de la couronne, à raison de leurs autres devoirs, n'auraient le tems d'examiner un sujet aussi compliqué, de manière à pouvoir présenter au parlement dans un tems raisonnable le résultat de cet examen. D'après le travail que j'ai fait moi-même, personne ne saurait être plus convaincu que moi de la nécessité de faire disparaître toutes les anomalies que présente le code criminel de notre pays et de le réduire à un état conforme à la raison éclairée du siècle actuel, et à la position éminente de l'empire britannique.

Le discours de M. Peel a été couvert d'applaudissemens. Un membre a dit de ce ministre que son bill réaliserait toutes les améliorations que le grand lord Bacon avait tant à cœur d'opérer.

— On a calculé que pas moins de 100 diligences passent journellement par le faubourg de Southwark, qu'on peut regarder comme un des faubourgs de Londres.

— Le *Times* ayant répété que le comte de Liverpool avait changé d'opinion relativement aux catholiques, nous répétons aussi que ce bruit est dénué de tout fondement. (*The Courier.*)

— Voici des nouvelles de Rangoon, à la date du 22 octobre, sur la guerre des Birmans :

Un détachement de troupes anglaises a été repoussé avec une perte assez considérable; dans l'attaque d'un retranchement, cependant l'armée aux ordres de sir Archibald Campbell s'est emparée de Tawai et de plusieurs autres forts sur la côte de Siam. Les habitants révoltés contre leurs chefs ont reçu les Anglais à bras ouverts. Cette circonstance est d'une grande importance pour les troupes britanniques, parce qu'elle leur assure des provisions et peut faciliter leurs opérations futures. On pensait que sir Archibald Campbell serait en état de s'avancer sur Ummerapoora, capitale d'Ava, vers la fin de novembre, et que s'il réussissait dans l'attaque de cette place, les Birmans seraient forcés de se soumettre. On estimait à cent mille hommes les forces réunies par les Birmans entre Rangoon et Ummerapoora : elles étaient commandées par le prince Sarrawaldi, frère du roi d'Ava. Le bruit d'une révolution à Ava ne s'était point confirmé. Un certain nombre de radeaux incendiaires remplis de combustibles, et construits par les Birmans pour flotter sur l'Irrawaddi et empêcher la marche des transports, avaient été détruits par sir Archibald Campbell. Une dépêche du colonel Smith confirme ce qu'on a dit, il y a quelque temps, que des officiers européens étaient à la solde du gouvernement des Birmans. « Il faut bien que cela soit, dit le colonel Smith, car nous avons reçu des décharges de mousqueterie à une distance de cinquante à soixante toises, qui étaient servies avec régularité, et qui ont produit un effet jusqu'ici inconnu dans ces contrées. »

FRANCE.

Paris, le 14 mars. — M. le prince de Metternich est arrivé hier soir à Paris.

— On lit dans le journal de Montpellier, la lettre suivante de M. Sicard, ex-intendant militaire de cette division :

Monsieur,

Le moment étant venu où ce serait être coupable que de me conformer plus long-temps aux ordres qui m'imposent le silence le plus absolu depuis un an, j'ai l'honneur d'annoncer que je publierai le mémoire que j'ai promis à la France le 8 juillet 1824, sur l'administration de l'armée des Pyrénées, aussitôt que me le permettront les dispositions prises contre moi, et d'après lesquelles :

Mes papiers m'ont été enlevés et je suis aux arrêts forcés, sous la garde d'un sous-officier de gendarmerie, depuis le 15 février dernier, sans que l'on m'ait encore fait connaître la cause d'une mesure si violente.

Je demande donc que l'opinion publique veuille bien suspendre son jugement à mon égard, jusqu'à la prochaine promulgation du mémoire par lequel j'indiquerai l'intervention de chacun dans les marchés conclus à Bayonne, et je rétablirai plusieurs faits essentiels, incomplètement ou inexactement rapportés jusqu'à ce jour.

— Un journal ayant annoncé que le bruit s'est répandu à Bayonne le 7 mars que la garnison française de la Corogne avait reçu l'ordre d'évacuer cette place, l'*Etoile* dit à ce sujet : Les troupes formant la garnison de la Corogne sont au nombre de celles qui, à la demande du roi d'Espagne, furent laissées par la France en sus de celles qui devaient y rester d'après la dernière convention. Elles rentreront le 1^{er} avril comme nous l'avons annoncé, ainsi que les garnisons de Santona et de Sarra-gosse qui étaient dans le même cas.

— Des lettres dignes de foi, arrivées de Milan à Lugano le 28 février, contiennent ce qui suit : « Tout est en mouvement ici pour la prochaine arrivée de l'empereur, fixée au 25 mars. Plusieurs princes italiens se rendront à Milan pour présenter leurs hommages à S. M. impériale.

— Un double assassinat a été commis le 9 à Chartres (Seine et Marne), sur la personne de M. Roger, adjoint du maire de cette commune, et sur son épouse. Le jour ci-dessus indiqué, le nommé Guillaume, forçat libéré de dix-huit ans de fer, se présenta, à sept heures du soir, à la porte de ce cultivateur, qui, voyant Guillaume très-fatigué, l'invita à se rafraîchir, et même à souper. Guillaume accepte, et pendant que la femme préparait le repas, cet homme s'élança inopinément sur M. Roger, et le frappe de sept coups de poignard; il tombe mort. L'assassin se jette ensuite sur la femme, et la frappe de cinq coups du même instrument. Cette malheureuse eut pourtant la force de se traîner jusque dans la rue, et de crier au secours ! à l'assassin ! Les voisins étant accourus, elle n'eut que le temps de dire : *C'est Guillaume qui nous a tués*, et elle expira. Guillaume n'eut que le temps de voler une montre et de se sauver. La police de Paris s'est de suite mise à la recherche de ce meurtrier, et il a été arrêté avant-hier à Versailles. Ses vêtements étaient encore tachés du sang de ses victimes. Il a été amené à la Conciergerie, et mis au secret.

— Dans la séance du 14 de la chambre des députés, on a discuté et rejeté deux dispositions additionnelles à l'art. 18, proposées par MM. Mestadier et Foy. L'art. 19, relatif aux délais accordés pour les réclamations, à peine de déchéance, a été adopté. Le président a lu ensuite l'art. 20, concernant l'ouverture, dans le chef lieu de chaque département, d'un registre spécial pour l'inscription des dites réclamations.

Cours de la bourse du 14 mars. — 5 p. cent cons. 103 fr. 35 c. Emprunt royal d'Espagne, 59 7/8; 16^e série 95; action de la banque 2045 fr. La fin du mois était à 2 h. à 103 65, à 3 h. à 103 55.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 16 MARS.

M. van der Hoop, ministre de la marine, grand-croix de l'ordre du Lion-Belgique, est décédé avant-hier à La Haye, à l'âge de 83 ans.

— Le prince d'Orange est passé le 11 à Francfort se rendant à saint Pétersbourg.

— M. Appellus est parti de Bruxelles pour Lahaye le 14 de ce mois; le lendemain M. de Fagel est aussi parti pour Lahaye.

— On lit dans le *Journal de la Belgique* :

On parle d'une résolution prise récemment à l'égard des miliciens, d'après laquelle ceux qui auront servi pendant 24 ans recevraient, outre une gratification, une médaille d'argent portant cette légende : *voor getrouwen dienst* (pour service fidèle); pour douze années de service, la gratification ne sera que de moitié et la médaille en bronze. Au don de ces médailles se joindrait la faveur d'être inscrit sur un registre spécial pour être ensuite appelé à tout emploi quelconque, suivant le mérite et l'aptitude.

— Un journal ministériel de Paris, *Le Pilote*, contient l'article suivant :

On dit que le cabinet espagnol a conclu un traité d'alliance offensive et défensive avec la Russie, et que la ratification de cet acte important par l'empereur Alexandre est arrivée à Madrid.

— Quelques journaux avaient annoncé que le roi de Naples renonçait à prendre à son service des troupes suisses, il paraît que telle n'est point l'opinion de ce souverain. M. le duc de Calvello, ministre de S. M. en Suisse, a été informé que le nouveau roi désirait que S. Exc. continuât les négociations qui ont été commencées à ce sujet.

— On mande de Pétersbourg le 1^{er} mars : L'empereur a adressé, le 4 février, l'oukase ci-dessous au sénat dirigeant :

« Les droits de sortie sur les cuirs crus qui seront exportés par Libau sont diminués pour trois ans, et au lieu du droit de deux rouble vingt cinq copecs en argent par poud, on ne percevra que quatre vingt copecs en argent, à partir du jour où l'ordre en aura été reçu dans ce port, jusqu'au 1^{er} janvier 1828.

Par un oukase de la même date, tous les établissements de la couronne, à l'exception de l'hospice impérial des enfants trouvés, ne pourront à l'avenir employer pour leur usage intérieur d'autres draps et étoffes de laine que celles de fabrique russe.

— Un paysan du village de Gamari, gouvernement de Pétersbourg, passant avec son chien dans un bois sur la route de Kexholm entendit des cris lamentables. Il courut aussitôt vers l'endroit d'où partait la voix, et aperçut un de ses voisins terrassé par un ours. Armé d'un épieu, le paysan se jeta sur l'animal, et avec le secours de son chien, il parvint à le tuer. Cependant il ne put sauver son voisin, qui mourut. Ce trait de courage ayant été rapporté à l'Empereur, Sa Majesté a accordé au paysan une récompense.

L'Angleterre poursuit sa marche. Chaque jour les feuilles de ce pays nous annoncent une amélioration nouvelle dans l'ordre politique, un nouveau développement des idées libérales qui guident ce gouvernement éclairé. Il semble que le ministère actuel ait assumé la glorieuse tâche de combler les lacunes qui dépareraient la constitution anglaise; non content de voir des institutions ignorées ou corrompues ailleurs, élever l'Angleterre si haut au-dessus des autres nations de l'Europe, il veut les mettre à l'abri d'un dernier reproche d'imperfection. Le jury anglais faisait depuis long-temps la gloire de ce pays et l'admiration du monde; aujourd'hui le ministère, par la bouche de M. Peel, l'un de ses membres, vient de proposer à la chambre des communes, non pas, comme dans d'autres états, la suppression ou la falsification du jury, mais une organisation franche, plus simple, plus indépendante de l'autorité (*). Le pouvoir veut donner au citoyen anglais plus de garanties encore que celles dont il jouit déjà. M. Peel demande que le sort seul désigne les 48 individus qui composent les jurys spéciaux et qui sont réduits à 12 par la voie de récusation, autre garantie si précieuse pour les accusés. Cette modification, dit M. Peel, sera obligatoire dans toutes les causes entre la couronne et les citoyens, telles que celles intentées pour délits politiques, pour libelles etc. Voilà les admirables fruits de la constitution et de l'esprit public de l'Angleterre; que l'on oppose à cela ce qui se passe sur le continent.

Déjà en vertu des anciennes lois anglaises, chaque fois que l'accusé peut avoir à redouter le crédit ou la puissance de ses accusateurs, ses garanties redoublent. Ainsi dans les accusations de haute trahison, le droit de récusation non-motivée, déjà très-étendu dans les cas ordinaires, reçoit une extension à peu près deux fois aussi grande; celui de récusation motivée est toujours illimité; dix jours avant le jugement, le nom, la demeure et la profession de chacun des jurés doivent être signifiés à l'accusé afin qu'il puisse découvrir et déjouer toutes les intrigues possibles; au lieu d'un seul défenseur l'accusé en a deux; enfin lorsque pour tous les autres crimes les jurés ne sont assujétis à aucune règle dans leur décision, dans ce cas seul, il leur est expressément enjoint de ne considérer chaque fait comme prouvé, que lorsqu'il est attesté au moins par deux témoignages.

Ce sont là les lois que le ministère anglais croit devoir fortifier et perfectionner, et par une noble profession de foi, M. Peel ajoute que le pouvoir ne craint pas de donner une égide contre sa propre force, parce qu'en effet ainsi il garantit la justice, et qu'avec cet appui un gouvernement est toujours fort.

Enfin d'autres grandes améliorations sont annoncées par M. Peel; depuis long-temps on réclamait une réforme des lois pénales qui n'étaient point au niveau de celles qui régissent la procédure criminelle, le ministre promet une révision complète; ainsi se trouvera effacée encore une des légères taches qu'on apercevait avec regret dans la législation anglaise, et bientôt si le cabinet de St. James persiste dans ses voies, il aura prouvé que la monarchie réellement constitutionnelle peut offrir la même liberté et les mêmes garanties que les Etats-Unis assurent à leurs heureux habitants.

Gloire, gloire immortelle à une aussi noble conduite ! Puissent-elle trouver des imitateurs. Puissent nos ministres suivre, dans leur politique intérieure, les exemples de l'Angleterre que leur diplomatie a déjà heureusement imités. Les vœux de tous les hommes éclairés rappellent chez nous l'institution du jury; il y a trop long-temps que le pouvoir s'abstient d'y répondre et garde un funeste silence. L'Angleterre va recueillir en un seul code les différentes lois sur le jury; que nos hommes d'états consultent ce code, qu'ils étudient surtout le jury des Etats-Unis de l'Amérique, et que l'Europe puisse continuer de dire que dans le chemin des lumières et de la liberté, le premier du continent, le royaume des Pays-Bas a marché sur les honorables traces de la Grande-Bretagne.

Dans un de nos précédens numéros nous avons annoncé la 3^e édition de l'ouvrage de M. de Ségur sur la campagne de Russie. Les extraits que nous en avons offerts à nos lecteurs, tout en faisant apprécier le talent

(*) Voyez art. Angleterre, discours de M. Peel.

l'écrivain, auront pu donner une idée des causes de cette funeste guerre si diversement jugée et des fléaux qui frappèrent dans sa retraite cette armée jusques là victorieuse. Ces maux furent tels que l'imagination s'en épouvante et se refuserait à y croire, s'ils n'étaient attestés par tous ceux qui ont échappé à cette retraite désastreuse.

Le froid qui s'était déclaré le 6 novembre augmentait sans cesse de rigueur ; cependant la marche devenait plus pénible ; les privations de toute espèce plus grandes, les combats contre les russes plus fréquents, plus opiniâtres ; l'armée s'affaiblissait de moment en moment : il fallait disputer les débris de chaque village, le passage de chaque forêt et de chaque rivière ; plus de repos ni le jour ni la nuit : le désordre, la confusion, le désespoir, gagnaient de corps en corps, de rang en rang ; ce fut surtout sur les bords de la Bérézina qu'ils furent portés à leur comble. Écoutons le récit que nous en fait M. de Ségur, lorsque l'armée voulut traverser le fleuve sur les deux ponts qui venaient, après des efforts inouis, d'être construits.

Déjà tous s'étaient précipités les uns sur les autres, et cette multitude immense, entassée sur la rive pêle-mêle avec les chevaux et les charriots, formait un épouvantable encombrement. Ce fut vers le milieu du jour que les premiers boulets ennemis tombèrent au milieu de ce chaos. Ils furent le signal d'un désespoir universel.

Alors, comme dans toutes les circonstances extrêmes, les cœurs se montrèrent à nu, et l'on vit des actions infâmes et des actions sublimes. Suivirent leurs différents caractères, les uns, décidés et furieux, s'ouvrirent la salure à la main un horrible passage. Plusieurs frayèrent à leur voiture un chemin plus cruel encore ; ils les faisaient rouler impitoyablement au travers de cette foule d'infortunés qu'elles écrasaient. Dans leur odieuse avarice ils sacrifiaient leurs compagnons de malheur au salut de leurs bagages. D'autres, saisis d'une dégoutante frayeur, pleurent, supplient et succombent, l'épouvante achevant d'épuiser leurs forces. On en vit, et c'était surtout les malades et les blessés, renoncer à la vie, s'écarter et s'asseoir résignés, regardant d'un oeil fixe cette neige qui allait devenir leur tombeau.

Beaucoup de ceux qui s'étaient lancés les premiers dans cette foule de désespérés, ayant manqué le pont, voulurent l'escalader par ses côtés ; mais la plupart furent repoussés dans le fleuve. Ce fut là qu'on aperçut des femmes au milieu des glaçons, avec leurs enfants dans leurs bras, les élevant à mesure qu'elles s'enfonçaient ; déjà submergées, leurs bras raidis les tenaient encore au dessus d'elles.

Au milieu de cet horrible désordre, le pont de l'artillerie creva et rompit. La colonne engagée sur cet étroit passage voulut en vain rétrograder. Le flot d'hommes qui venait derrière, ignorant ce malheur, n'écoulant pas les cris des premiers, poussèrent devant eux, et les jetèrent dans ce gouffre, où ils furent précipités à leur tour.

Tout alors se dirigea vers l'autre pont. Une multitude de gros caissons, de lourdes voitures et de pièces d'artillerie y affluèrent de toutes parts. Dirigés par leurs conducteurs, et rapidement emportés sur une pente roide et inégale, au milieu de cet amas d'hommes, elles broyèrent les malheureux qui se trouvèrent surpris entre elles ; puis, s'entrechoquant la plupart, violemment renversées, assommèrent dans leur chute ceux qui les entouraient. Alors des rangs entiers d'hommes éperdus, poussés sur ces obstacles s'y embarrassent, culbutent et sont écrasés par des masses d'autres infortunés qui se succèdent sans interruption.

Ces flots de misérables roulaient ainsi les uns sur les autres ; on n'entendait que des cris de douleur et de rage. Dans cette affreuse mêlée les hommes foulés et étouffés se débattaient sous les pieds de leurs compagnons, auxquels ils s'attachaient avec leurs ongles et leurs dents. Ceux-ci les ressentaient sans pitié comme des ennemis.

Parmi eux, des femmes, des mères appelèrent en vain d'une voix déchirante leurs maris, leurs enfants, dont un instant les avaient séparées sans retour : elles leur tendirent les bras, elles supplièrent qu'on s'écarter, pour qu'elles pussent s'en rapprocher ; mais emportées çà et là par la foule, battues par ces flots d'hommes, elles succombèrent sans avoir été remarquées. Dans cet épouvantable fracas d'un ouragan furieux, de coups de canons, du sifflement de la tempête, de celui des boulets, des explosions des obus, de vociférations, de gémissements, de juréments effroyables, cette foule désordonnée n'entendait pas les plaintes des victimes qu'elle engoutissait.

Les plus heureux gagnèrent le pont, mais en surmontant des monceaux de blessés, de femmes, d'enfants renversés à demi-étouffés, et que dans leurs efforts, ils piétinaient encore. Dans cette colonne de désespérés qui s'entassaient sur cette unique planche de salut, il s'élevait une lutte infernale où les plus faibles et les plus mal placés furent précipités dans le fleuve par les plus forts. Ceux-ci, sans détourner la tête, emportés par l'instinct de la conservation, poussaient vers leur but avec fureur, indifférents aux imprécations de rage et de désespoir de leurs compagnons ou de leurs chefs qui s'étaient sacrifiés.

Mais le désastre fut porté à son dernier terme, lorsque le général Eblé, voyant les Russes approcher, mit le feu au pont. Une multitude de voitures, trois canons, plusieurs milliers d'hommes, des femmes et quelques enfants furent abandonnés sur la rive ennemie. On les vit errer par troupes désolées sur les bords du fleuve. Les uns s'y jetèrent à la nage, d'autres se risquèrent sur les pièces de glace qu'il éparpillait ; il y en eut qui s'élançèrent tête baissée au milieu des flammes du pont, qui croqua sous eux : brûlés et gelés tout à la fois, ils périrent par deux supplices contraires. Bientôt on aperçut les corps des uns et des autres s'amonceler et battre avec les glaçons contre les débris du pont, le reste attendit les Russes.... »

L'armée toute entière devait être détruite sur les bords de la Bérézina, et on a peine à comprendre comment les Russes ne songèrent pas à défendre plus vigoureusement ce passage ; pas un seul homme n'aurait pu leur échapper. L'empereur s'attendait si peu à pouvoir franchir le fleuve, qu'il donna ordre de brûler tous ses papiers ; ce fut là qu'on eut à regretter la perte des notes qu'ils avait réunies pour écrire son histoire. L'armée pouvait croire qu'après cette effroyable succession de désastres, elle touchait à son terme ; elle était loin de prévoir qu'elle eût encore à en supporter de plus grands. Mais de même qu'elle avait connu l'excès de la prospérité, elle était aussi destinée sans doute à éprouver l'excès du malheur. Ses succès courus ses revers devaient dépasser toutes les bornes connues. Qui ne se souvient au tableau des misères qui vinrent encore la frapper ?

Le 6 décembre le ciel se montra plus terrible que jamais. On vit flotter dans l'air des molécules glacées ; les oiseaux tombèrent roidis et gelés. L'atmosphère était immobile et muette ; il semblait que tout ce qu'il y avait de vie dans la nature, que le vent même fût atteint, en un murmure, un morne silence, celui du désespoir et les larmes qui annoncent.

On s'écoulait dans cet empire de la mort comme des ombres malheureuses. Le bruit sourd et monotone de nos pas, le craquement de la neige sous les faibles gémissements des mourans, interrompaient seuls cette vaste et lugubre taciturnité. Alors plus de colère ni d'imprécations, rien de ce qui suppose un reste de chaleur : à peine la force de prier restait-elle : la plupart tombaient même sans se plaindre, soit faiblesse ou résignation,

soit qu'on ne se plaigne que lorsqu'on espère attendre et qu'on croit être plaint.

Ceux de nos soldats jusques là les plus persévérans, se rebutèrent. Tantôt la neige s'ouvrait sous leurs pieds, plus souvent sa surface miroitée, ne leur offrant aucun appui, ils glissaient à chaque pas et marchaient de chute en chute : il semblait que ce sol ennemi refusât de les porter, qu'il s'échappât sous leurs efforts, qu'il leur tendit des embûches comme pour embarrasser, pour retarder leur marche, et les livrer aux Russes qui les poursuivaient, ou à leur terrible climat.

Et réellement, dès qu'épuisés ils s'arrêtaient un instant, l'hiver appesantissant sur eux sa main de glace, se saisissait de cette proie. C'était vainement qu'alors ces malheureux, se sentant engourdis, se relevaient, et que déjà sans voix, insensibles et plongés dans la stupeur, ils faisaient quelques pas tels que des automates ; leur sang se glaçant dans leurs veines, comme les eaux dans le cours des ruisseaux, alanguissait leur cœur, puis il reflua vers leur tête : alors ces moribonds chancelaient comme dans un état d'ivresse. De leurs yeux rougis et enflammés par l'aspect continuel d'une neige éclatante, par la privation du sommeil, par la fumée des bivouacs, il sortait de véritables larmes de sang ; leur poitrine exhalait de profonds soupirs ; ils regardaient le ciel, nous et la terre d'un oeil consterné, fixe et hagard : c'était leurs adieux à cette nature barbare qui les torturait. Bientôt ils se laissaient aller sur leurs genoux, ensuite, sur leurs mains ; leur tête vaguait quelques instants encore à droite et à gauche, et leur bouche béante laissait échapper quelques sons agonisants ; enfin elle tombait à son tour sur la neige, qu'elle rougissait aussitôt d'un sang livide, et leurs souffrances avaient cessé.

Tels furent les derniers jours de la grande armée. Ses dernières nuits furent plus affreuses encore. Nos soldats allumaient alors des feux, devant lesquels ils restaient toute la nuit droits et immobiles comme des spectres. A la lueur de ces feux, accouraient toute la nuit de nouveaux fantômes que repoussaient les premiers venus. Ces infortunés erraient d'un bivouac à l'autre, jusqu'à ce que, saisis par le froid et le désespoir, ils s'abandonnaient. Alors se couchant sur la neige, derrière le cercle de leurs compagnons plus heureux, ils y expiraient.

On vit sous les vastes hangards qui bordent quelques points de la route de plus grandes horreurs encore. Soldats et officiers s'y précipitaient, s'y entassaient en foule. Là, comme des bestiaux, ils se serrèrent les uns contre les autres autour de quelques feux ; les vivants ne pouvant écarter les morts du foyer, se plaçaient sur eux pour y expirer à leur tour, et servir de lit de mort à de nouvelles victimes.

A Joupranoui des soldats brûlèrent des maisons entières pour se chauffer quelques instans. La lueur de ces incendies attira des malheureux, que l'intensité du froid et de la douleur avaient exaltés jusqu'au délire : ils accoururent en furieux, et avec des grincemens de dents et des rires infernaux ils se précipitèrent dans ces brasiers, où ils périrent dans d'horribles convulsions. Leurs compagnons affamés les regardaient sans effroi, il y en eut même qui attirèrent à eux ces corps défigurés et grillés par les flammes, et il est trop vrai qu'ils osèrent porter à leur bouche cette révoltante nourriture !

C'était là cette armée sortie de la nation la plus civilisée de l'Europe, cette armée naguère si brillante, victorieuse des hommes jusqu'à son dernier moment... Quelques centaines d'hommes de la vieille-garde encore armés étaient ses restes : eux seuls la représentaient, ou plutôt elle respirait encore toute entière dans le maréchal Ney. La gloire qu'il s'est acquise dans cette funeste retraite est impérissable. Constamment à l'arrière-garde, il eut à soutenir tout l'effort des russes.

Ses officiers, ses soldats, témoins de son indomptable courage s'exaltaient toujours au nom de leur maréchal, et faisaient partager leur admiration : ses égaux eux-mêmes ne songeaient pas à en être jaloux ; Ney s'était mis hors de la portée de l'envie. Pour lui dans tout cet héroïsme il était si peu sorti de son naturel, que sans l'éclat de sa gloire dans les yeux, dans les gestes et les acclamations de tous, il ne se serait point aperçu qu'il avait fait des actions sublimes. Compagnons ! alliés ! ennemis ! s'écrie ici l'historien, j'invoque votre témoignage ; rendons à la mémoire d'un héros malheureux l'hommage qui lui est dû : les faits suffiront.

Toujours combattant, reculant et ne fuyant pas, marchant après tous les autres, soutenant jusqu'au dernier moment l'honneur de nos armes, et pour la centième fois depuis quarante jours et quarante nuits, sacrifiant sa vie et sa liberté pour sauver quelques français de plus, il sort enfin le dernier de cette fatale Russie, montrant au monde l'impuissance de la fortune contre les grands courages, et que pour les héros tout tourne en gloire, même les plus grands désastres ! (1) *Not. par Rogier de Villars*

(1) Quand Napoléon apprit que Ney, qu'on croyait perdu, venait de repaître, il bondit de joie, il en poussa des cris : il répéta à plusieurs fois : « j'ai donc sauvé mes aigles ! j'aurais donné trois cent millions de mon trésor pour racheter la perte d'un tel homme ! »

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On publie à Paris un *Mémoire du duc de Rovigo sur la mort de Pichegru, du capitaine Wright, de M. Bathurst et sur quelques autres circonstances de sa vie*. Ce mémoire contient plusieurs faits très-curieux ; il est précédé d'une notice sur la vie du duc de Rovigo.

On a résumé les 5 volumes in-4^o du travail sur les comptes de la guerre d'Espagne, en une petite brochure, qui porte le titre de : *Abrégé analytique du rapport au roi et du compte rendu des dépenses de la guerre d'Espagne*. Le rapport entier ne se trouve pas dans le commerce.

Mlle. Lebrun, fille du compositeur de ce nom, doit débiter à l'opéra dans le *Rossignol*, opéra de son père.

Au nombre des bons livres qui sortent de tems en tems de cette foule de productions éphémères dont la littérature de nos jours est étouffée, on range depuis long-tems l'*Histoire de Paris*, par M. Dulaure. L'auteur n'est point de l'école de feu M. le comte Ferrand qui demandait que l'histoire fût partielle ; M. Dulaure n'a point de ces molles complaisances, il expose la vérité avec autant de fermeté que de modération. On réimprime son livre à Paris sous un format in-12, ce qui en diminue le prix qui précédemment était assez élevé.

TEMPÉRATURE DU 17 MARS.

A 9 h. du mat., 2 d. au-dessous 0 ; à 3 h. ap.-midi, 1 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 15 et 16 mars.

Naissances : 10 garçons, 14 filles.

Décès : 5 garçons, 3 filles, 3 hommes, 3 femmes ; *savoir* :

Lambert Ledent, âgé de 88 ans, cultivateur, rue Ste-Véronique, veuf de Marie-Elisabeth Longtin.

Mathieu-François Renard, âgé de 72 ans, journalier, domicilié à Neufchâteau, province de Liège, décédé en cette ville, époux de Marie-Petronille West.

Barbe Jamin, âgée de 57 ans, sans prof., faub. St-Gilles, veuve de Gilles Mulkay.

Marie-Elisabeth Pirard, âgée de 27 ans, journalière, rue Terre-en-Bèche, épouse de Philippe-Joseph Servais.

Joseph Legros, âgé de 51 ans, cordonnier, faub. St-Gilles, époux de Marie-Joseph Barnabé.

Anne-Marie Dombret, âgée de 81 ans, sans prof., rue Puits-en-Sock, veuf de Jean-Henri Dethier.

Mariages 3 ; entre

Gerard Pellegrin, portefaix, rue Saucy, et Marie-Françoise-Joseph Waroux, journalière, même rue.

Jacques-Théodore-Joseph Coclet, serrurier, rue devant la Magdelaine, et Marie-Catherine-Joseph Cadot, marchande, même rue, veuve de Guillaume Deville.

Dieudonné Thiriart, portefaix, rue sur la Batte, et Marie-Jeanne Thiriart, journalière, rue Pierreuse.

CONCERT.

Les frères Schulz, de Vienne, l'un âgé de 11 ans et l'autre de 9, ont l'honneur d'annoncer qu'ils donneront samedi prochain, 19 mars, à la salle de la Société d'Emulation, une soirée musicale dans laquelle ils se feront entendre sur le forte-piano, la guitare et le physharmonica, instrument nouvellement inventé à Vienne.

Le prix de souscription est de 3 fr. pour une carte d'homme, et de 2 fr. pour une carte de dame.

Une liste de souscription, outre celle qui circule, est ouverte chez les demoiselles Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont, n° 319. Le programme paraîtra après-demain.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi, 18 mars, pour la 10^e représentation de l'abonnement, la 1^{re} de la reprise d'ALINE, REINE DE GOLCONDE, opéra en trois actes, musique de Berton, paroles de Savierès. Le spectacle commencera par L'ÉPREUVE VILLAGEOISE, opéra comique en deux actes, musique de Grétry.

Incassamment les représentations de M^{lle} THUILLIER, âgée de 10 ans; cette jeune personne, digne émule de M^{lle} Léontine Fay a obtenu le plus grand succès dans les principales villes de France et de l'étranger, où elle a donné des représentations; elle a été secondée, dans plusieurs d'entr'elles, par son frère Léon, âgé de 12 ans.

Avis. — Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à M. Ramond, artiste du théâtre de Liège, pour fournitures faites à lui ou à sa maison pendant les cinq ans qu'il a eu l'honneur d'habiter cette ville, sont invitées à se présenter à son domicile à dater de ce jour jusqu'au 27 mars, son départ pour la France étant fixé au 28 du même mois.

Salut et respect, RAMOND.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MAGASIN DE MEUBLES EN ACAJOU, rue Pont-d'Avroy, n. 533.

G. LEGRAND, donne avis qu'il a un assortiment de beaux meubles qu'il vend à des prix modérés. — Quartier garni à louer, même n°.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huitres anglaises très fraîches.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huitres angl. très-fraîches.

Belle et solide calèche allemande à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille.

() La vente des meubles consistant en tables, chaises, garde-robes, commodes, batterie de cuisine, linges, literie, bois de lit, blutoir et autres ustensiles de ménage et de boulangerie, fixée au dix-sept, à deux heures de relevée, à la maison n° 269, faubourg St-Gilles, à Liège, est remise au jeudi vingt-quatre de ce mois, à la même heure. PAQUE, notaire.

Lundi 28 mars courant, à dix heures du matin, Mr. Catoir fera exposer en vente publique, en la demeure du notaire Lys, à Verviers, au plus offrant et dernier enchérisseur, une maison en très-bon état, avec deux petites maisons y contiguës, grand jardin et toutes dépendances, situées au village d'Andrimont, près de l'église.

La maison principale est dans le meilleur état, l'intérieur est très-bien soigné, et elle est très-agréable pour une résidence d'été.

Cette vente présente sûreté et facilité. S'adresser audit notaire, ou au propriétaire, à Verviers, pour plus amples renseignements.

A vendre, arrenter ou même à louer dès-à-présent, un vaste et magnifique établissement propre à une fabrique, maison de commission et de roulage, à une brasserie, marchand de vins en gros, étant à proximité du port et des bureaux de l'octroi et des accises; il y a des caves immenses et vastes magasins. La maison d'habitation, occupée par M^{me} veuve Lugers, est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second, et de beaux greniers, écuries, remises, lavoir et plusieurs chambres de domestiques, un superbe jardin bien arboré. Le tout est en très-bon état, et est situé dans le faubourg St. Léonard, n° 240.

Plus, deux autres maisons contiguës à la précédente, aux conditions à convenir et avec toute facilité pour le paiement.

S'adresser au notaire PAQUE, rue St. Hubert, et à l'avoué DESPRETZ, rue St. Severin, n° 573.

Ladite veuve Lugers, cessant son commerce, a aussi un magasin considérable des meilleurs vins de toutes qualités des années 1811, 1815, 1818, 1819 et 1822, à vendre en gros ou en détail au prix de facture.

132^e LOTERIE ROYALE DES PAYS BAS.

On peut se procurer au bureau du soussigné, rue Neuvice, n° 968, des lots entiers, 172, 174 et 178 pour le tirage de la 1^{re} classe, qui commencera le 28 mars prochain. MARTINY.

(194) **SALLE DE SPECTACLE.**

Plusieurs personnes nommées dans l'assemblée générale du treize courant pour faire partie de la nouvelle commission, n'ayant pas accepté, messieurs les actionnaires sont priés de se réunir de nouveau dimanche vingt courant, à onze heures matin, au grand foyer de la salle, à l'effet de procéder à leur remplacement.

On offre pour la moitié de l'abonnement, pour le premier avril, les journaux de Bruxelles et des Débats. S'adresser chez REMONT, place de la Comédie, où se trouve un quartier garni à louer, avec ou sans pension.

On demande un domestique muni de bons certificats, sachant bien panser et conduire les chevaux. S'adresser à la Balance d'or, rue Chaussée-des-Prés, où l'on dira pour qui c'est.

Failite du Sieur Jacques Dubois.

MM. les créanciers à la failite du sieur Jacques Dubois, créancier devant banquier à Liège, sont invités à se réunir le 24 mars courant, à deux heures de relevée, en chambre de conseil du tribunal de commerce pour délibérer sur divers objets très-urgens.

Les syndics provisoires,

J. J. PICARD, F. P. J. ROBERT, J. H. DEMONSTRANT.

(190) **BELLE VENTE.**

Mercredi, 23 mars 1825, à deux heures de relevée, on vendra chez L. D. DELONCIN, entrepreneur de ventes, sur Avroy, n° 577, plusieurs beaux déjeunés dorés, vases, tasses à bouillon et autres pièces, ainsi qu'une quantité de meubles, le tout argent comptant.

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

PREMIER LOT. — Art. 1^{er}. Une maison située à Liège, rue de la Syrène, au faubourg sainte Marguerite, ayant sa façade sur ce faubourg, construite en pierres de taille, briques et bois, couverte en ardoises, portant le n° 392, avec cour, appendices et dépendances, un petit bâtiment dans la cour et un jardin à gauche de cette cour, contenant environ une perche 90 palmes, occupés par le sieur François, locataire.

DEUXIÈME LOT. — Art. 2. Une maison située à Liège, rue de la Syrène, au faubourg sainte Marguerite, construite en briques et bois et couverte en tuiles, portant le n° 393, occupée par Simon Bricteux, Gilles Dessart et Paul Gilot, locataires.

Art. 3. Une maison, appendices et dépendances, joignant à la précédente, située à Liège, rue de la Syrène, au faubourg sainte Marguerite, construite en briques et bois, couverte en tuiles, portant le n° 394, avec une petite cour; cette maison a son entrée par la maison cotée n° 393 ci-dessus désignée, laquelle elle est réunie. Une partie est occupée par Barthélemy Bleret, locataire, et l'autre partie n'est pas occupée.

TROISIÈME LOT. — Art. 4. Une maison, appendices et dépendances, située à Liège, rue de la Syrène, au faubourg sainte Marguerite, construite en briques et bois, couverte partie en ardoises et partie en tuiles, portant le n° 397, avec un jardin derrière la maison, contenant environ cinq cent quarante-cinq palmes, occupée par Etienne Worlent, Henri Richelle et autres, locataires.

Tous ces immeubles sont situés en ladite rue de la Syrène, au faubourg sainte Marguerite, commune, canton, arrondissement et province de Liège, et ont été saisis à la requête de George Joseph Deglain, huissier, domicilié et demeurant à Liège, sur Charles-Joseph Doyen, maître maçon et propriétaire, et Marie-Adélaïde Gelon, son épouse, ménagère, domiciliés et demeurant ensemble à Liège, commune, canton, arrondissement et province de Liège, par procès-verbal de Pierre-Joseph Maréchal, huissier, domicilié à Liège, en date du premier mai 1824, enregistré à Liège le cinq du même mois, transcrit au bureau des hypothèques de Liège le six décembre même année, volume 27, n° 53, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le dix deux mois de décembre, vol. 21, art. 73.

Copies entières dudit procès-verbal de saisie ont été remises, avant l'enregistrement, 1^o à Mr. Pierre-Jean-Louis Bernard de Loncin, greffier de la justice de paix du quartier de l'ouest de la commune de Liège, et 2^o à Mr. Frédéric Rouveroy, échevin de la commune de Liège, lesquels ont visé l'original.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-quatre janvier mil huit cent vingt-cinq, à neuf heures du matin.

M^o Pierre-Joseph Vissonl, avoué près ledit tribunal, demeurant à Liège, rue Hors-Château, n° 455, et y patenté pour 1824 le 7 mai, art. 379, quatrième classe, occupe pour le poursuivant sur la présente saisie.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites conformément à la loi, l'adjudication préparatoire a eu lieu le quatorze mars mil huit cent vingt-cinq, pour le prix de cent florins des Pays-Bas pour le premier lot, de cinquante florins pour le deuxième lot, et de cinquante florins pour le troisième lot, et sauf l'adjudication définitive qui aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège le seize mai mil huit cent vingt-cinq, à neuf heures du matin sur le montant de l'adjudication préparatoire.

VISSOUL, avoué.